

## Charte d'engagement du Membre

**Cette charte établit un cadre d'engagement à respecter par les membres d'ENTER.**

**La signature de cette charte complète l'acceptation de la mission et de l'objet associatif statutaires d'ENTER rappelés ci-dessous et conditionne l'adhésion à ENTER.**

### Préambule

L'Association ENTER « Excellence Numérique au service des Transitions Environnementales et Responsables » a pour **objet** de soutenir le développement d'une filière Numérique Responsable par l'innovation en s'appuyant sur des technologies et domaines techniques socles comme l'électronique, les infrastructures et réseaux et les data centers, les données, les algorithmes et l'intelligence artificielle, la cybersécurité, la robotique, l'IoT, la simulation, IHM et la cognitive, les technologies libres et ouvertes.

La « **mission** » de ENTER est entendue comme englobant **la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux** ci-après définis.

**La raison d'être** de l'Association est de développer par l'innovation un Numérique Responsable : sobre, durable, maîtrisé, inclusif et résilient.

**Les objectifs sociaux et environnementaux** que l'Association se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité, sont les suivants :

- Accompagner les organisations et former les talents pour une filière numérique responsable ;
- Réduire l'empreinte environnementale du numérique ;
- Favoriser l'interdisciplinarité des compétences au service de l'excellence du numérique responsable ;
- Placer l'humain au cœur des innovations du Pôle.

Dans le cadre de cette démarche, **les Membres** de l'Association s'engagent à prendre en considération les conséquences sociales, sociétales et environnementales de leurs décisions sur l'ensemble des parties prenantes de l'Association, les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

## Champ d'application

Cette charte s'applique à tous les membres d'ENTER. Elle doit être signée par le représentant de la structure adhérente, qui s'engage à la faire respecter par l'ensemble de ses collaborateurs.

## Engagements du Membre d'ENTER

### *Adhésion*

Chaque membre s'engage à renseigner de façon honnête et transparente les critères caractérisant son adhésion (activité, taille, chiffre d'affaires, ...).

Sauf exception prévue dans le contrat d'accompagnement et de labellisation, chaque membre ayant bénéficié d'un accompagnement de projet et/ou d'une labellisation s'engage à rester adhérent d'ENTER pendant toute la durée du projet, quel que soit son rôle au sein du projet.

L'adhésion à ENTER ne nécessitant pas de prérequis en matière de Numérique Responsable, le Membre s'engage néanmoins à réaliser\*, au minimum, l'une des 3 actions suivantes :

- Mettre en place des indicateurs de performance liés aux principes de Numérique Responsable et communiquer régulièrement à ENTER ses avancées.
- Collaborer avec d'autres acteurs du pôle pour partager bonnes pratiques et/ou retours d'expérience dans ce domaine.
- Sensibiliser ses employés et parties prenantes aux enjeux du Numérique Responsable.

\* : Un support pourra être fourni par ENTER.

### *Innovation et Projets collaboratifs :*

L'adhésion à ENTER ne nécessitant pas de prérequis en matière d'innovation ou de conduite de projet de R et D, le Membre s'engage néanmoins à contribuer aux actions destinées à favoriser l'émergence, le montage et l'accomplissement de projets de recherche et développement, notamment par une participation active aux échanges organisés par ENTER, en fonction de ses domaines de compétences et d'activités et selon un principe de complémentarité.

Lors de la participation à ces échanges (réunions, ateliers, groupes de travail...), organisés par ENTER, préfigurant le montage, la labellisation et le dépôt d'un projet collaboratif, le Membre s'engage, lorsque requis par au moins un membre participant, à signer un accord de confidentialité et de non-divulgateion (ou NDA) (un modèle pourra être fourni par ENTER).

## Engagements en termes de communication

Le Membre communique à ENTER les informations légales et complémentaires qu'il autorise pouvant concourir au développement de l'association. Il autorise ENTER à utiliser ces informations dans le cadre de la communication et de la valorisation des actions du pôle et de ses membres.

Le Membre veille à promouvoir l'image d'ENTER et évite ainsi tout comportement ou attitude susceptible de porter atteinte à cette image et nuire ainsi à sa réputation.

Si le Membre est fortement encouragé à communiquer sur son adhésion au pôle ENTER, il doit le faire dans le respect des conditions suivantes :

- Toute prise de parole du Membre engageant la position d'ENTER devra être faite dans un cadre autorisé par la gouvernance d'ENTER.
- La simple adhésion à ENTER ne permet en aucun cas au Membre de se prévaloir d'un quelconque niveau en matière de « numérique responsable » et ne saurait être considérée comme une marque de qualité ou de label dans ce domaine.
- Les allégations mettant en avant d'une façon générale des « qualités numériques responsables » ne peuvent être faites par un adhérent que dans le cadre de la labellisation des projets d'innovation ou des actions d'accompagnement dont il bénéficie, en veillant à respecter les consignes de communication fournies par le Pôle expressément à cet effet.

## Respect et Éthique

Le Membre s'engage à :

- Agir avec intégrité, en respectant les droits des individus et en protégeant les données personnelles.
- Conduire ses activités de manière éthique, en évitant toute forme de discrimination et en respectant les lois en vigueur.
- Favoriser une culture d'échange, de respect et de coopération au sein du pôle de compétitivité.

## Engagement de Non-Divulgarion

Le Membre s'engage à respecter la confidentialité des informations sensibles partagées dans le cadre de ses collaborations avec ENTER, et à ne pas divulguer ces informations sans accord préalable.

## Exécution de la présente charte

Le Membre d'ENTER reconnaît avoir pris connaissance du texte de la présente charte et prend l'engagement d'en respecter le contenu. Il lui appartient, en cas de doute sur la conduite à adopter, de consulter les équipes opérationnelles de l'association.

Dans le cas du non-respect de la présente charte, le Conseil d'Administration d'ENTER pourra prononcer l'exclusion du Membre conformément à l'article 8.4 des statuts.

## Validité et Révision

Cette charte prend effet dès sa signature. Elle est valable pendant toute la durée de l'adhésion du Membre à ENTER, et jusqu'à la signature d'une nouvelle.

En effet tous les deux ans une révision pourra en modifier les termes pour suivre les évolutions de l'activité d'ENTER et adapter ses relations avec ses membres.

La publication d'une version révisée de la charte sera notifiée aux membres pour signature.

---

### **Signature :**

Nom de l'organisation :

Nom et fonction du signataire :

Date :